

N° 13/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS

<p><i>Date de convocation</i> 08/12/25</p>	<p>Séance ordinaire du 15 Décembre 2025 Ouverture à 19h Présidence de Monsieur Stéphane TREMBLAY</p>						
<p><i>Date d'affichage</i> 16/12/25</p>	<p>Présents : Mmes GUYON, TREMBLAY , LEBOUQC , BREDEL, SMAIL, DETLING et Mr DECHÂTRETTE</p>						
<p><i>Nombre de Conseillers</i></p> <table border="1" data-bbox="225 913 564 1048"> <tr> <td>En exercice</td> <td align="center">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td align="center">8</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td align="center">9</td> </tr> </table>	En exercice	11	Présents	8	Votants	9	<p>Excusés avec procuration : Mr DEVERGIES donne procuration à Mr DECHÂTRETTE</p> <p>Excusé sans procuration : Mr CARTA</p>
En exercice	11						
Présents	8						
Votants	9						
<p>Objet : ÉLECTION D'UN NOUVEAU VICE PRÉSIDENT DU CCAS</p>	<p>Absent : Mr EL MAATOUK</p> <p>Secrétaire de séance : Solenn Mirnik, Directrice du CCAS</p>						

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la démission effective le 24 Novembre 2025 de Mme Zakia SMAIL en tant que Maire adjointe au social, logement, handicap et en tant que vice-présidente du CCAS,

Vu la délibération n°14/4/2022 du conseil municipal du jeudi 9 juin 2022, portant le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS à 11 administrateurs,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de procéder à une nouvelle élection à bulletin secret, en son sein d'un Vice-Président,

Est candidat : Mr Dechâtrette Alain



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

Résultat du scrutin :

- nombre de votants : 9
- vote POUR : 9
- vote BLANC : 0
- vote ABSTENTION : 0
- vote CONTRE : 0

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.


Article 3 : Le président du CCAS et la directrice du CCAS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour Extrait conforme,

Affiché le 16 Décembre 2025

Rendu exécutoire- Loi du 2 mars 1982

Le président,
Stéphane TREMBLAY



The seal is circular with the text 'C.C.A.S. DE BUCHELAY (YVELINES)' around the perimeter. Inside the seal is a central emblem featuring a figure holding a scale and a sword, with a star above. Below the emblem, it says 'CHANCELIER PRÉSIDENT'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL : 01 30 98 10 78 • EMAIL: CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-267800456-20251215-13_2025-DE